



Journée de formation sur les violences sexistes et sexuelles

Module : « Initier et mettre en place un dispositif »

28 octobre 2019

Depuis 2017, la question des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur est devenue essentielle pour les universités et grandes écoles. La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a insisté sur la nécessité de mettre en place dans tous les établissements un dispositif de prise en charge de ces violences, ce qui suscite un fort besoin de formation des acteurs et actrices concerné·es.

La MGEN et le réseau VSS-Formation proposent aux référent·es et chargé·es de mission égalité, ainsi qu'aux personnels juridiques des établissements d'enseignement supérieur une journée de formation sur les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR, afin de répondre aux recommandations de la circulaire du 9 mars 2018 et aux demandes de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche concernant la mise en place de cellules d'écoute.

Qu'est-ce que le réseau VSS-Formation ?

Le réseau VSS-Formation a été créé au printemps 2018 par deux associations (ANEF, CPED) avec le réseau JuriSup. Il s'agit d'un réseau indépendant de formation sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche. Il a vocation à proposer des actions de sensibilisation et de formation à destination des différent·s membres de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que des missions de conseil et d'accompagnement de politiques de formation. Il s'appuie notamment sur l'expertise acquise par ses membres lors de collaborations initiées depuis 2014 (vade-mecum contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur en 2015 puis 2017, colloque international du 4 décembre 2017, etc).

A qui s'adresse la formation ?

Ce module est destiné aux personnels en charge d'initier et de mettre en place un dispositif de traitement des violences sexistes et sexuelles dans leur établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

La journée sera limitée à 20 personnes.



RÉSEAU DES AFFAIRES JURIDIQUES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Où et quand a lieu la formation ?

La formation se déroulera dans les locaux de la MGEN, 7 square Max Hymans, Paris 15 (quartier Montparnasse).

La formation dure une journée et se déroulera **le 28 octobre de 9h30 à 17 heures**.

Combien coûte la formation ?

Cette journée est gratuite (formation et repas) pour les personnels des établissements membres de la CPED à jour de leur cotisation 2019.

Son coût s'élève à 300€ par personne (repas compris) pour les autres établissements.

Les frais de déplacement sont à la charge des établissements, membres ou non de la CPED. En cas de difficulté à ce sujet, nous vous invitons à nous en faire part.

Quel sont les objectifs de la formation ?

Ce module vise à acquérir les compétences suivantes :

- Connaître les textes qui régissent les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, les procédures disciplinaires.
- Connaître les différents types de dispositifs existants.
- S'approprier la démarche de mise en place.
- Etre en mesure de mettre en œuvre le dispositif.

Pré-requis : connaissances des violences sexistes et sexuelles dans l'ESR (manifestations, conséquences...) et des textes légaux.

Comment s'inscrire ?

Un formulaire de préinscription est accessible sur :

<https://framaforms.org/preinscription-pour-les-formations-vss-octobre-2019-1568895586>

Pour faciliter l'organisation de cette journée, merci de le renseigner **avant le 3 octobre 2019**.

Attention : en raison du nombre important de demandes, il n'est pas certain que vous puissiez participer à la formation. Un message vous sera envoyé au plus tard le 10 octobre pour dire si votre préinscription est retenue, votre inscription ne sera définitivement validée qu'**après confirmation de votre part**.

Contact pour toute question : contact@vss-formation.fr